

SONY

PROLONGATION
JUSQU'AU 31 OCTOBRE 2018



30€

REMBOURSÉS*

pour l'achat d'un
Xperia™ L2 DUAL SIM

 Lors de vos appels, il est recommandé d'utiliser le kit piéton.

XPERIA L2

*Voir modalités au dos. Offre valable dans la limite des stocks et coloris disponibles.

DAS Xperia™ L2 DUAL SIM : 0.47 W/Kg.

Le DAS (débit d'absorption spécifique) des téléphones mobiles quantifie le niveau d'exposition maximal de l'utilisateur aux ondes électromagnétiques, pour une utilisation à l'oreille.

La réglementation française impose que le DAS ne dépasse pas 2 W/kg.



Du 01/10/2018 au 31/10/2018 inclus

COMMENT PARTICIPER À L'OFFRE :

1 ACHETEZ VOTRE SMARTPHONE Xperia™ L2 DUAL SIM

Achetez entre le **01/10/2018** et le **31/10/2018** inclus **vosre Smartphone Xperia L2** ans une enseigne participante* hors marketplace**, et bénéficiez d'un remboursement de 30 euros TTC.

*enseignes participantes : Amazon, Auchan, Boulanger, Carrefour, Casino/Géant Casino, Cdiscount, Conforama, Cora, Costco, Darty, Digicel, Fnac, Gitem, GrosBill, LDLC, Leclerc, Lick, Materiel.Net, Monaco Telecom, Phox, Pro&Cie, Rue du Commerce, Sonymobile.fr, Hyper U/Super U, Top Achats, Webdistrib, Welcom. ** boutique en ligne d'un revendeur indépendant hébergée par un site marchand

2 INSCRIVEZ-VOUS EN LIGNE

Rendez-vous sur le site www.promotion-sonymobile.com, cliquez sur votre offre (le module sera en ligne jusqu'au 15/10/2018).

- Remplissez intégralement le formulaire de participation et vérifiez l'ensemble des informations saisies.

- Renseignez le code SI sur le module de participation

- Photographiez et téléchargez les éléments ci-dessous dans les 15 jours

(calendaires) suivants votre achat :

- Le carton porteur du Gencode de l'IMEI découpé de votre smartphone.
- Le code SI découpé sur l'emballage de votre produit conformément à l'exemple ci-contre.
- Le visuel doit être lisible et permettre d'identifier que le document a été découpé.
- Les codes SI du téléphone Xperia L2 doivent être :
1312-8232 ; 1312-8342 ; 1312-8344.
- Votre facture d'achat entière et lisible, en entourant impérativement la date d'achat, la référence et le prix TTC du smartphone. (si ces éléments ne sont pas clairement entourés, votre demande ne pourra être traitée et sera considérée comme nulle).



Informations supplémentaires à fournir pour les clients Professionnels :

Votre numéro de SIRET et votre raison sociale.

3 VOTRE AVIS NOUS INTÉRESSE

Dans le cadre de cette opération, Sony Mobile vous invite à déposer une note ou un commentaire sur la page produit de l'enseigne auprès de laquelle vous avez effectué votre achat.

4 RÉCEPTION DE VOTRE SMARTPHONE

Vous recevrez un remboursement d'un montant de 30€ par virement bancaire (ou par lettre chèque si vous avez omis de renseigner votre relevé d'identité bancaire), dans un délai de 8 à 10 semaines environ à compter de la réception de votre dossier complet et conforme.

En aucun cas le montant de votre remboursement ne pourra excéder le prix d'achat du produit éligible à l'offre (prix indiqué et acquitté sur votre preuve d'achat).

CONDITIONS DE L'OFFRE

Offre valable du **01/10/2018** au **31/10/2018** inclus, ouverte aux particuliers et aux professionnels** résidant domicile ou siège social en France métropolitaine Corse comprise, Monaco inclus et DROM-COM*** compris. Pour les particuliers : cette offre est limitée à une seule participation**** et un seul produit par personne.

Pour les professionnels : cette offre est limitée à une seule participation et jusqu'à 10 produits achetés simultanément (une seule preuve d'achat). Vous devez justifier d'une activité professionnelle n'ayant pas vocation à revendre les produits achetés.

Offre valable dans la limite des stocks disponibles et uniquement sur les produits neufs et non reconditionnés. Frais de participation à la charge des participants. Toute demande incomplète, illisible, falsifiée, ratée ou non-conforme aux présentes conditions sera considérée comme nulle.

Les documents originaux ou copies que vous adressez à HighCo DATA pour participer à l'offre ne pourront pas vous être restitués. La société organisatrice se réserve la possibilité de procéder à toutes les vérifications nécessaires afin de s'assurer de la conformité des participations à l'offre, notamment en ce qui concerne les pièces fournies, l'identité et le domicile des participants. Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique par Sony Mobile Communication, responsable de traitement, afin de gérer l'envoi de la dotation de ses offres commerciales sur les produits et services de l'enseigne Sony Mobile Communication.

Les données font l'objet d'un traitement par la société FEDASO France située au Maroc qui est chargée de la saisie des données. Ce pays étant situé hors UE, le transfert est encadré par les clauses contractuelles types de la Commission européenne, afin de garantir un niveau de protection suffisant des données personnelles.

Les données collectées sont indispensables à ce traitement et sont destinées aux services marketing de Sony Mobile Communication. Nous conservons vos données pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'opération.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, d'interrogation, de rectification et d'effacement sur les informations qui vous concernent, d'un droit d'opposition à la prospection ou pour motif légitime et d'un droit de définir des directives relatives au sort des données à caractère personnel après votre mort en vous adressant à correspondant-cil@highco.com. Les icônes et images sont des simulations et sont utilisées ici seulement à des fins illustratives. Sony Mobile est une marque commerciale ou une marque déposée de Sony Corporation. Xperia™ est une marque commerciale ou une marque déposée de Sony Mobile Communications AB. Toutes les autres marques commerciales ou marques déposées sont la propriété de leurs détenteurs respectifs.

Aucune réclamation ne sera prise en compte au-delà du 15/10/2018.

* Le dépôt d'un avis n'est pas une condition de validité de la participation

**Est qualifié de professionnel, au sens de l'ordonnance n°2016-301 du 14 mars 2016 « toute personne physique ou morale, publique ou privée, qui agit à des fins entrant dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole, y compris lorsqu'elle agit au nom ou pour le compte d'un autre professionnel ».

***DROM (Guadeloupe, Martinique, Guyane, Mayotte) et COM zone euro uniquement (Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy, Saint-Martin). Si vous êtes établi en DROM COM (zone euro), votre banque est susceptible de prélever une commission.

****(même nom, même prénom, même adresse), ou même RIB/RICE (un même RIB/RICE ne sera accepté qu'une seule fois par opération).